

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Membres :

- en exercice	45
- présents	25
- représentés	15
- excusés	5
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021/06/30-59

OBJET : Budget annexe Office de Tourisme Communautaire - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juin 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine-Canapa - 2 rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Bernard JOBERT, Vice-président.

Membres présents :

Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Lucie LAFEUMA
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Patricia AMIEL
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Jean-Maurice ZORZI
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Véronique LENOIR
Roland BRUNO	Didier SILVE	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Anne KISS	Isabelle CARBON
Céline GARNIER	Frédéric CARANTA	Maxime ESPOSITO
Sylvie GAUTHIER	Catherine HURAUT	
Audrey RONDINI-GILLI	Catherine BRUNETTO	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI
Alain BENEDETTO donne procuration à Anne KISS
Sylvie SIRI donne procuration à Bernard JOBERT
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER
Gilbert UVERNET donne procuration à Patricia PENCHENAT
Christiane LARDAT donne procuration à Patricia PENCHENAT
Franck THIRIEZ donne procuration à Jacki KLINGER
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA
Cécile LEDOUX donne procuration à Thomas DOMBRY
Michel LE DARD donne procuration à Isabelle CARBON
Julienne GAUTIER donne procuration à Thierry GOBINO
Michèle DALLIES donne procuration à Véronique LENOIR
Valérie MORA donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric BLUA donne procuration à Catherine BRUNETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_59-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Membres excusés :

Vincent MORISSE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART

Philippe BURNER
Michel PERRAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_59-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Délibération n° 2021/06/30-59

OBJET : Budget annexe Office de Tourisme Communautaire - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif comprend les réalisations de l'exercice, les reports de l'exercice antérieur, les restes à réaliser en section d'investissement.

Le Compte administratif 2020 du budget annexe de l'office de tourisme est concordant au compte de gestion de la trésorerie principale de Grimaud.

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe qui modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe OTC de l'exercice 2020 ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public des recettes et dépenses du budget annexe OTC pour l'exercice 2020 ;

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de M. Bernard JOBERT, vice-président, délibérant sur le Compte administratif 2020 dressé par monsieur Vincent MORISSE, président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT que monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en sa qualité de président lors de l'exercice considéré.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 7 juin 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_59-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la communauté de communes de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2020, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	111 287,64	0,00	111 287,64
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	531 822,22	0,00	531 822,22
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 515,99	0,00	21 515,99
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	2 795,09	2 795,09
<i>Dépenses de fonctionnement total</i>		664 625,85	2 795,09	667 420,94

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	17 928,18	0,00	17 928,18
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	19 820,79	0,00	19 820,79
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	632 931,00	0,00	632 931,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,30	0,00	1,30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
78	REPRISE SUR PROVIVIONS	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes de fonctionnement total</i>		670 681,27	0,00	670 681,27
<i>Pour information R002 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		9 500,00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_59-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	247,49	0,00	247,49
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 245,11	0,00	13 245,11
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'investissement total</i>		13 492,60	0,00	13 492,60
<i>Pour information</i>				
<i>R001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		- 9 436,88		

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	16 305,09	0,00	16 305,09
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 000,00	0,00	3 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	2 795,09	2 795,09
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'investissement total</i>		19 305,09	2 795,09	22 100,18

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2019 :	fonctionnement =	+ 9 500,00
	investissement =	- 9 436,88
Résultat de l'exercice 2020 :	fonctionnement =	+ 3 260,33
	investissement =	+ 8 607,58
Résultat de clôture 2020 à reporter :	fonctionnement =	+ 12 760,33
	investissement =	- 829,30

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_59-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE 2020
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	46 476,39	749 515,00	795 991,39
Titres de recettes émis	22 100,18	670 681,27	692 781,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	37 039,51	759 015,00	796 054,51
Mandats émis	13 492,60	667 420,94	680 913,54
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020			
Excédent	8 607,58	3 260,33	+ 11 867,91
Déficit			
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2019)			
Excédent		9 500,00	63,12
Déficit	9 436,88		
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020			
Excédent		12 760,33	11 931,03
Déficit	829,30		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_59-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

RESTES A REALISER 2020	
RECETTES	1 777,00
DEPENSES	1 363,71
<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>	0,00
<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT DES RAR</i>	413,29

Résultat du vote : à la majorité avec 39 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_59-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021